

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2014 à 19h30**

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 9 juillet 2014 à 19h30, sous la présidence de M. Marc BARBIER, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Mme Sandrine STEENKESTE, procuration à Marc BARBIER, M. Christophe ROZE, procuration à Bruno LEBLANC, et Mme Elisabeth BRUNET, excusée.

Mme Nathalie CORNE est nommée secrétaire de séance.

Le Maire expose aux conseillers qu'à compter de la date d'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme n'instruira plus les actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune, sauf à signer une nouvelle convention de mise à disposition

Par conséquent, pour pouvoir bénéficier de cette mise à disposition, il y a donc lieu de signer une nouvelle convention.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition et d'autoriser le Maire à la signer.

M. BARBIER donne ensuite la parole à M. AUGÉ pour expliquer au conseil le courrier reçu de la FDE concernant le prédiagnostic des bâtiments et au diagnostic des armoires de l'éclairage public.

Cette démarche, apporte un service dédié à la maîtrise des consommations et des dépenses énergétiques du patrimoine communal.

M. AUGÉ propose à l'assemblée de demander des renseignements complémentaires sur les coûts de cette opération ; les membres du conseil municipal lui confient cette démarche.

Monsieur le Maire informe ensuite le conseil, que l'acquisition d'un tableau numérique et d'un ordinateur portable sont nécessaire et affectés à la classe de CM1 qui ouvre sur la commune dès la rentrée de septembre.

Le Comité Syndical de Somme Numérique, coordinateur du groupement de commandes relatif aux matériels, plateformes et logiciels informatiques

pour les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (ENT), a été contacté et un devis d'un montant de 2688 € TTC a été présenté.

Dans cette opération, le FEDER accorde une subvention de 30 % et une demande de fonds de concours communautaire peut être faite.

Cependant, les fonds du FEDER pourraient être épuisés et du fait le fond de concours de la communauté de communes remis en cause. Mme BREHANT, de la communauté de communes, nous apportera confirmation ou non de ce fait nouveau.

Néanmoins et dans l'attente, le conseil municipal, décide de demander le fond de concours à la communauté de communes du Pays Hamois, d'adhérer au groupement des commandes groupées des TBI avec Somme numérique et d'adhérer au dispositif des E.N.T et de signer la convention.

D'autres devis seront également demandés.

Le conseil municipal décide de faire les démarches pour qu'un compte épargne temps soit mis en place au bénéfice du personnel. Le Comité Technique Paritaire sera interrogé pour accord et validation.

Monsieur le Maire explique au conseil la nécessité d'instituer une régie de recette « manifestations diverses » afin de pouvoir faire les encaissements de manifestations diverses tels que repas, spectacles, buvette, location de salle, droits de place, etc... organisées par la commune.

Le conseil municipal décide de la création de cette nouvelle régie.

Enfin, pour conclure, le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la SCEA La Folie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

